



PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

La Préfète,
N° 2020/99

Bordeaux, le 18 MARS 2020

Monsieur le président-directeur général,

Conformément à l'annexe de l'article 1^{er} de l'arrêté du ministre de la santé du 15 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19, je vous confirme que votre entreprise relève des établissements qui sont indispensables à la vie de la Nation.

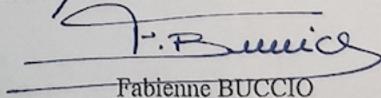
Au regard de la crise sanitaire actuelle, il est essentiel d'assurer la continuité de votre activité de logistique et de poursuivre votre niveau de production d'emballage qui reste essentiel aux secteurs pharmaceutiques et alimentaires, tout en assurant la protection de vos salariés.

Malgré les restrictions liées à la pandémie Covid-19 décidées par le Président de la République, il est impératif que la vie économique de la Nation soit la moins impactée possible par la gestion de cette crise sanitaire. Aussi, la poursuite de votre activité économique est un enjeu majeur pour notre pays.

Je sais compter sur la mobilisation de vos salariés pour contribuer dans le cadre de votre activité au réapprovisionnement des produits indispensables à la vie de nos concitoyens.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président-directeur général, l'expression de ma considération distinguée.

Je reste à votre disposition.


Fabienne BUCCIO

Monsieur Nicolas LE FEUVRE
Président-directeur général de Smurfit-Kappa
2, allée des Fougères
33 380 BIGANOS